



Conseil municipal du 08 avril 2024

Délibération n°39-24

Objet : Approbation de l'acquisition par l'EPORA des parcelles BH 155 et BH 325, rue Boiron, appartenant à l'indivision FAURE

Date de convocation : 02/04/2024

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Serge CAFIERO

Membres présents : Renaud PFEFFER – Pascale CHAPOT - Loïc BIOT - Dorothee RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Julie GUINAND BOIRON - Sophie PIVOT – Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Raphaëlle GUÉRIAUD – Fatira RULLIERE – Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Anne BLANCHET a donné pouvoir à Fatira RULLIERE.

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

Le conseil municipal a approuvé le 13 mars 2023 la signature d'une convention de veille et stratégie foncière avec l'EPORA, afin de permettre à la commune de saisir l'établissement public foncier pour le portage de terrains stratégiques, en vue de maîtriser leur mutation. Les parcelles BH 155 et BH 325 rue Boiron accueillent les anciens locaux de la société FAURE ainsi qu'une maison individuelle.

Plusieurs opérateurs ont sollicité les propriétaires pour y développer des opérations immobilières depuis 2020 qui n'ont pas été validés par la municipalité et l'architecte des bâtiments de France.

Dans ce contexte, la commune a sollicité l'EPORA pour mener une étude de pré-opérationnelle sur ces mêmes parcelles.

Cette étude a conclu à la faisabilité d'une opération d'une vingtaine de logements, dans des volumes en harmonie avec le tissu ancien existant.

L'EPORA est arrivé à un accord avec l'indivision FAURE en vue de l'acquisition pour 850 000€ des parcelles BH 155 et BH 325, pour une contenance totale de 2 316 m².

La durée du portage est de 4 ans, conformément aux termes de la convention signée le 9 mai 2023. A l'issue de ce délai, s'ils n'ont pas été cédés à un tiers, les biens seront rétrocédés à la commune. Le portage par l'EPORA a pour but de permettre à la commune de mener un appel à projet, avec un cahier des charges défini et céder les parcelles à un tiers avant la fin du délai.

II. LA PROPOSITION

Afin de maîtriser le projet à venir sur les parcelles BH 155 et BH 325, rue Boiron, il est proposé au conseil municipal d'approuver leur acquisition par l'EPORA.

III. LA DÉCISION

Ouï l'exposé de Gaël DOUARD,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** l'acquisition par l'EPORA des parcelles BH 155 et BH 325 au prix de 850 000 € ;
- **D'APPROUVER** la rétrocession de l'immeuble objet de la présente délibération par l'EPORA, à la commune prévue dans la convention du 9 mai 2023.

Mornant, le 08 avril 2024.

Le Maire,



Renaud PFEFFER.